

AVIS

En exécution des dispositions de l'article 5 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a approuvé le 19 janvier 2022 la délibération du conseil communal du 13 décembre 2021 portant adoption du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Walferdange concernant la station d'épuration de la Ville de Luxembourg située à Bereldange, commune de Walferdange.

Le dossier concernant la modification du plan d'aménagement général est à la disposition du public à la maison communale.

Walferdange, le 20 avril 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber